



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/11/2015

L'an deux mil quinze
Le premier décembre à 20 Heures

DATE D'AFFICHAGE

21/11/2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER, Maire**.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER M**, Maire, Mrs **BARBE, DUROT J**, Mmes **HAMON, LEMOINE** Adjoints, Mrs **CHEVALIER J, DUCLOS**, Mme **DUROT E**, Mr **MAILLARD**, Mmes **MACE, PACE, PREAUCHAT**, Mr **PRIE**, Mme **TEFFAINE**, Mr **TEXIER**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

15

PRESENTS

15

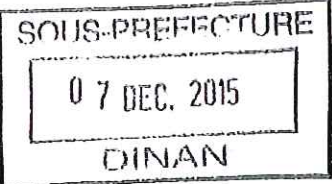
Ayant pris part
Au vote

15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : excusé

Mr **PRIE** a été élu secrétaire.



2015.12.02

Projet de schéma Départemental de coopération intercommunale (fusion): Approbation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015. Cette loi est la dernière des trois lois adoptées depuis trois ans pour permettre de redessiner la France territoriale.

Ce schéma comporte deux sous-parties:

- la première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants (en relevant le seuil de population minimal à 15 000 habitants) se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

- la seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre.

A la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de schéma faite le 13 octobre 2015, la commune de plumaugat rejoindrait, avec la Communauté du pays de Caulnes, Dinan Communauté et Rance Frémur.

Après délibération et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal approuve par "15 voix " le schéma proposé pour notre commune: le rapprochement avec Dinan Communauté et Rance Frémur.

Bout extrait conforme,
Le Maire

1000
1000
1000
1000

1000